



RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2024

TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire S.A.



TotalEnergies

RAPPORT ANNUEL

TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire S.A.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
19 JUIN 2025**



V-9458/CSP/D/25



TotalEnergies

SOMMAIRE

1

Mot du
président

P9

2

Ordre du jour

P11

3

TotalEnergies
Marketing CI
en bref

P13

4

Rapport De
Gestion du Conseil
D'Administration

P17

5

Gouvernance
De La Société

P25

6

Comptes Sociaux

P30

7

Rapports Des
Commissaires
Aux Comptes

P37

8

Projet de texte
des résolutions

P58

9

Pouvoir

P61



TotalEnergies

Engagement HSEQ et DD

TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire

TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire considère la sécurité, la santé, la protection de l'environnement, la qualité des produits et des services, la sûreté ainsi que l'écoute de ses parties prenantes, comme des valeurs essentielles dans la conduite de ses activités. Le Développement Durable, dans toutes ses différentes dimensions, est également au cœur des projets et opérations de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire pour contribuer au bien-être des populations.

L'engagement de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire s'inscrit dans le respect de la Charte "Sécurité, Santé, Environnement, Qualité", du référentiel One Maestro, de l'ambition climat de la compagnie et des Objectifs Développement Durable des Nations Unies.

Sécurité

La force de notre système de sécurité repose sur l'engagement, la responsabilité individuelle et collective. La sécurité est l'affaire de tous et s'applique à tout ce que nous faisons sans exception :

- **Transport** : La prévention du risque routier est primordiale. Pour y parvenir, tous les collaborateurs et transporteurs sont formés aux règles du Groupe ; un suivi rigoureux des indicateurs et des campagnes de sensibilisation aux dangers de la route sont régulièrement menés.
- **Travaux** : La maîtrise de ces opérations est adossée au respect des procédures, à la qualité de la formation et des compétences de notre personnel. Elle ne saurait être complète sans la rigueur dans le choix et l'accompagnement de nos fournisseurs qui se doivent d'avoir des pratiques cohérentes avec nos principes.
- **Exploitation** : La sécurité et l'excellence opérationnelle s'appuient sur le respect des standards du Groupe, sur la remontée des informations de tous et sur l'analyse des événements.

Santé, Hygiène alimentaire et industrielle

Toutes nos activités sont régies par le strict respect de la réglementation ainsi que les référentiels du Groupe en matière d'hygiène industrielle et de santé du personnel.

Nous apportons les informations et l'assistance nécessaires à l'usage adéquat de nos produits.

La sécurité des denrées alimentaires, transformées ou non dans nos restaurants et boutiques, passe par la mise en œuvre de la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points), associée à une sélection rigoureuse de nos fournisseurs afin de garantir à notre clientèle une qualité constante de nos produits.

Environnement

La protection de l'environnement et l'utilisation responsable des énergies sont intégrées dans notre stratégie d'entreprise :

- Une étude d'impact environnemental est menée en amont de toute activité ;
- Des dispositifs sont mis en place afin de prévenir la pollution lors du déroulement de nos activités ;
- Une attention particulière est portée au traitement des déchets ;
- Une réhabilitation des sites est faite en cas de démantèlement de nos installations.

Qualité

La satisfaction du client est au cœur de notre démarche. Elle nécessite une écoute attentive, ainsi qu'une amélioration continue de la qualité de nos produits et services. Cette recherche d'excellence est bâtie sur :

- La mise en place d'une organisation dédiée à la collecte et au traitement des besoins de nos clients ;
- Des procédures de contrôle et d'évaluation visant à garantir la conformité de nos activités selon les standards en vigueur.

Sûreté

L'organisation sûreté évalue en permanence les menaces qui pèsent sur nos activités opérationnelles afin de fournir des dispositifs adaptés à la protection des personnes et des installations, dans le strict respect des principes volontaires sur la sûreté et les droits de l'homme (VPSHR). Ces dispositifs sont périodiquement mis à jour et vérifiés lors d'exercices.

Développement Durable

Dans toutes nos activités, nous veillons à fournir des produits et services éco-responsables tels que :

- La suppression des emballages plastiques dans les boutiques de notre réseau de distribution ;
- La solarisation de notre réseau de distribution et la promotion des lampes solaires ;
- La participation au développement de filières biocarburants ou biogaz ;
- Meilleure gestion de la consommation en eau sur nos stations-service ;
- La sensibilisation des usagers de notre réseau de distribution au tri-sélectif.



Almoktar ALLAHOURY
Directeur Général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Almoktar ALLAHOURY', written over a white background.

Août 2022

1

Mot du président



Mot du président

Mesdames et messieurs les actionnaires,



L'année 2024 a été marquée par une dynamique de croissance soutenue dans le secteur de la distribution pétrolière en Côte d'Ivoire, dans un environnement économique encore exigeant. Grâce à votre confiance renouvelée et à l'engagement constant de nos équipes, TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire a démontré sa performance et a su faire preuve de résilience et d'agilité.

Sur le plan national, la Côte d'Ivoire a enregistré une croissance du PIB de 6,1%, bien au-dessus de la moyenne régionale, confirmant sa position de moteur économique de l'UEMOA. Dans ce contexte, le marché intérieur des produits pétroliers a progressé de 3,8%, atteignant 3 441 kt. Notre société a su capter cette croissance tout en maintenant une part de marché solide de 21%.

En matière de sécurité, nous avons maintenu un niveau d'exigence élevé avec zéro accident enregistré, grâce à des campagnes ciblées telles que « Safe Drivers » et « 1Casque1Vie », ainsi qu'à des inspections régulières de nos partenaires. Notre engagement RSE s'est également renforcé autour de trois axes prioritaires : sécurité routière, éducation et insertion des jeunes et climat et forêts.

Nos performances commerciales ont été portées notamment par :

- La modernisation et le développement de notre réseau qui compte 172 stations-service;
- Une croissance de 18% des ventes en commerce général, soutenue par la demande des clients industriels ;
- Une progression de 7% sur le segment GPL, en ligne avec notre ambition sur le clean cooking, appuyée par un accroissement significatif du parc de bouteilles et par la requalification du parc existant ;
- Des investissements nets de 11,8 milliards FCFA, en hausse de 32% par rapport à 2023, essentiellement sur le réseau et le clean cooking.

Notre résultat net s'élève à 9,37 milliards FCFA, en progression de 8% par rapport à l'exercice précédent. Cette performance est le fruit d'une stratégie rigoureuse axée sur la création de valeur, la maîtrise des coûts et la diversification de notre portefeuille.

Forts de ces résultats, le Conseil d'Administration, réuni le 23 avril 2025, a décidé de proposer à votre approbation la reconduction d'un dividende brut de 222,36 FCFA par action, en ligne avec l'exercice précédent.

L'année 2025 s'annonce prometteuse. Nous anticipons une croissance du marché de 3%, portée par une meilleure campagne agricole, les projets d'infrastructures et l'activité industrielle. Notre ambition est claire : consolider, développer notre part de marché et renforcer notre compétitivité en poursuivant notre transformation vers un modèle multi-énergies durable.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de nos équipes pour leur engagement, ainsi que vous, mesdames et messieurs les actionnaires, pour votre fidélité.

Ensemble, poursuivons notre chemin vers une énergie plus accessible et plus durable.

Philippe EBANGA
Président du Conseil d'Administration

2

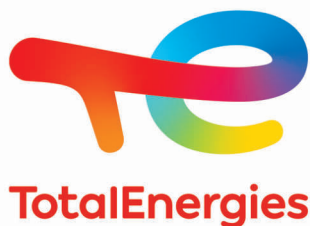
Ordre du jour



**Vous avez l'énergie
d'aller plus loin,
nous avons l'énergie
pour vous accompagner**

Avec le programme « Jeunes Gérants », TotalEnergies soutient financièrement et humainement des jeunes talents pour qu'ils deviennent chefs d'entreprise dans une station-service.

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur totalenergies.ci



Ordre du jour

L'ordre du jour sur lequel nous vous demandons de délibérer est le suivant :

- 1 → Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024;
- 2 → Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 établis selon le référentiel SYSCOHADA et les normes IFRS ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme;
- 3 → Approbation des conventions règlementées;
- 4 → Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes;
- 5 → Affectation du résultat net de l'exercice 2024;
- 6 → Ratification de la cooptation d'un Administrateur;
- 7 → Renouvellement du mandat de quatre Administrateurs;
- 8 → Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes et son suppléant;
- 9 → Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux Administrateurs;
- 10 → Pouvoirs pour les formalités.

3

TotalEnergies Marketing CI en bref



TotalEnergies marketing Côte d'Ivoire en bref

Acteur majeur du secteur pétrolier ivoirien, les activités principales de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire sont l'approvisionnement et la commercialisation d'énergies (carburant, gaz de pétrole liquéfié en conditionné et en vrac, lubrifiants, énergies renouvelables) à travers son réseau de station services et à destination des marchés professionnels.

Le 21 juin 2021, TOTAL Côte d'Ivoire est devenue TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire afin de refléter la transformation de la Compagnie : une compagnie multi-énergies avec pour ambition d'être un acteur majeur de la transition énergétique.

CINQ VALEURS FORTES ANCRÉES DANS NOTRE QUOTIDIEN



Sécurité



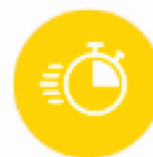
Respect
de l'autre



Esprit
pionnier



Force de
la solidarité



Goût de
la performance

INDICATEURS FINANCIERS ET EXTRA FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024

679 Kt

de volumes vendus
au 31 décembre
2024

57%

des volumes
réalisés sur le
réseau

11,755 milliards FCFA

d'investissements
Nets

9,374 milliards FCFA

de résultat
bénéficiaire

172

Stations-services
actives

14

Centres Quartz
Auto Services
(QAS)

132

Stations
solarisées

14 milliards de FCFA

de dividendes à
distribuer

GOVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

9

Administrateurs
composant le
Conseil
d'Administration
dont trois
indépendants

4

Réunions de
Conseil
d'Administration
tenues sur l'année
2024

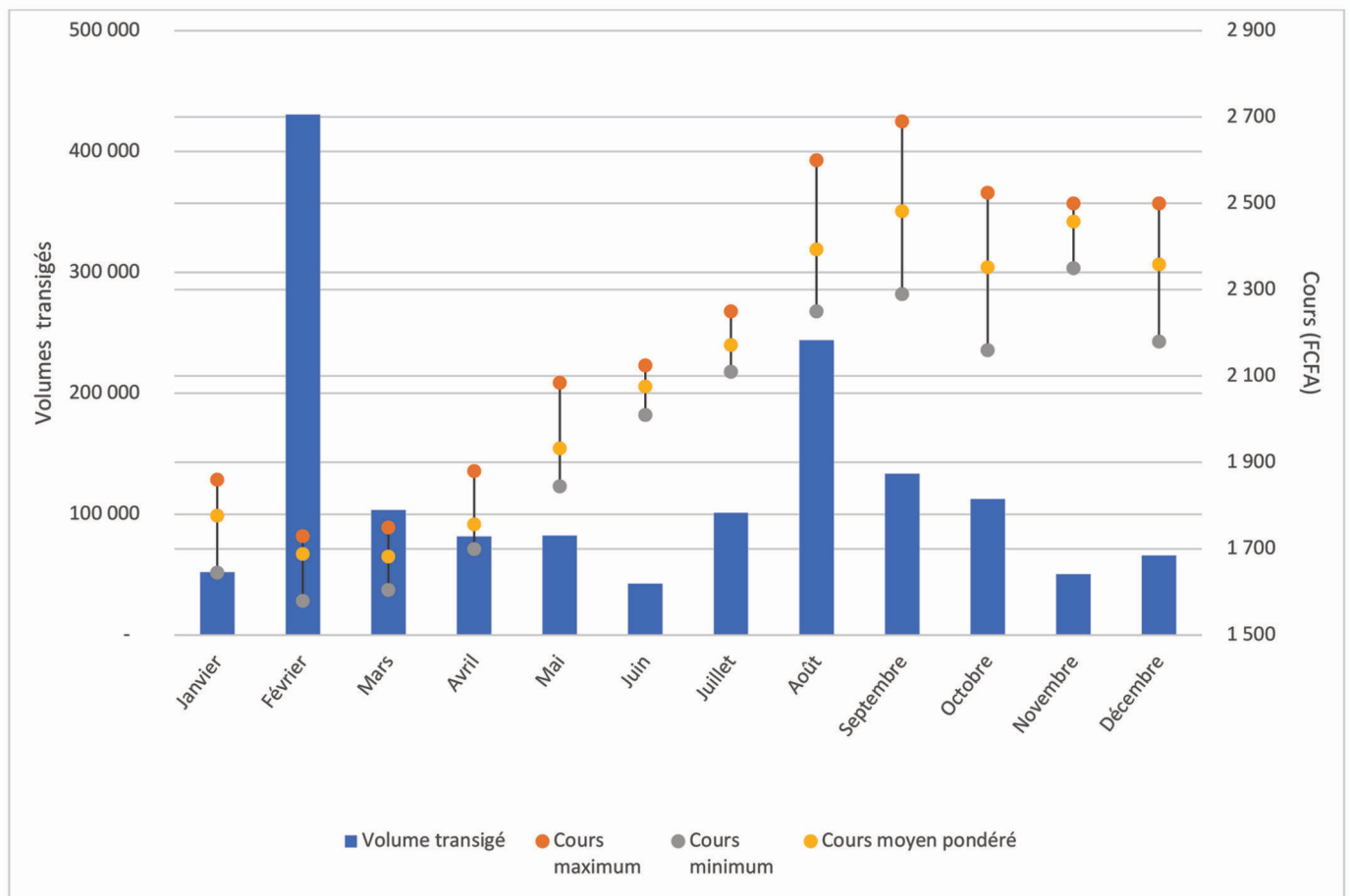
1

Comité d'audit
composé de 4
membres.

2

Commissaires
aux comptes :
- Uniconseil
- Ernst&Young

ACTIVITÉS BOURSIÈRES DU TITRE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2024



NOS ACTIONS EN MATIÈRE SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE SUR 2024

Les principales actions en matière sociale, sociétale et environnementale entreprises en 2024 sont les suivantes :

- **Collecte et recyclage de bouteilles plastiques en stations-service en partenariat avec COLIBA** : 4 ,3 tonnes de bouteilles plastiques collectées en 2024;
- **Gestion des déchets** : Collecte et recyclage de 37 tonnes de filtres usagés/ Collecte et destruction de 5,8 tonnes de chiffons souillés, 563 m3 d'huiles usées en 2024 contre 494 m3 en 2023;
- **Education** : Octroi de bourses annuelles Mastère ETRE à l'Ecole Supérieure du Pétrole et de l'Energie (ESPE-INP-HB) ;
- **Programme VIA**: Formation/sensibilisation de 140 élèves ambassadeurs du programme VIA, programme d'Education à la sécurité routière, répartis dans 7 établissements scolaire d'Abidjan et Agboville. Ces ambassadeurs ont impacté 35 131 élèves par leurs actions et activités de sensibilisation.



RAPPORT D'ACTIVITÉS RSE/DD 2023-2024



4

Rapport De Gestion du Conseil D'Administration



Découvrez le pouvoir 3 en 1
de notre carburant premium

3 en 1

Choisissez Excellium, choisissez la qualité.
Son action 3 en 1 permet de faire
plus de kilomètres tout en réduisant
vos émissions de CO₂ et en prolongeant
la durée de vie de votre moteur.



TotalEnergies

Par rapport à un carburant non spécifiquement additivé. Tests réalisés par un organisme indépendant en 2022 sur un véhicule à moteur essence. Les résultats peuvent varier selon les types de motorisation. Plus d'informations sur totalenergies.ci

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous sommes heureux de vous accueillir à l'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts de la société et à la loi, pour vous présenter l'activité et les résultats de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et soumettre à votre approbation les états financiers de cet exercice.

L'avis de convocation prescrit par la loi vous a été régulièrement communiqué et tous les documents prévus à cet effet par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

Après avoir pris connaissance de ce rapport ainsi que de ceux des commissaires aux comptes, vous aurez à vous prononcer sur les états financiers annuels de synthèse établis selon les normes SYSCOHADA et IFRS, ainsi que sur la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024.

Le rapport de gestion soumis à votre examen est structuré en quatre points :

- Présentation de l'activité de l'exercice 2024 ;
- Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2024;
- Présentation des comptes clos au 31 décembre 2024 établis selon les normes IFRS
- Perspectives 2025.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2024

1. Sécurité et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)

● Sécurité

En 2024, pour maintenir un niveau zéro accident et renforcer la culture de la sécurité, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Séances de sensibilisation et des formations organisées pour partager la culture Sécurité avec les partenaires. En particulier, des campagnes telles que « Safe drivers », « Campagne Sécurité période de carême » et « Safely New Year » ont été menées pour sensibiliser les contractants, les transporteurs et les chauffeurs aux risques liés à la conduite routière lors du transport de produits pétroliers ainsi qu'à l'importance du comportement pour la maîtrise des risques au poste de travail. ;
- Echanges réguliers lors des réunions mensuelles avec les transporteurs et les contractants réalisant des travaux à risques ;
- Séances de partage de retours d'expérience relatifs aux accidents enregistrés dans des activités similaires pour maintenir le niveau de vigilance des différents partenaires et tirer des enseignements afin de se prémunir d'accidents similaires ;
- Réalisations d'inspections de conformité des transporteurs et des contractants : 100% d'entre eux ont présenté un niveau satisfaisant de maîtrise des risques HSE ;
- Organisation d'exercices de simulation de situations d'urgence avec les transporteurs pour tester et améliorer les procédures et la réactivité des ressources.

● Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)

La société est engagée à promouvoir des pratiques durables et responsables tant sur le plan environnemental que social. C'est l'objectif de la démarche RSE déclinée sur quatre (04) axes prioritaires : la sécurité routière, l'éducation et l'insertion des jeunes, les forêts et le climat, ainsi que le dialogue des cultures et le patrimoine.

Au cours de l'exercice 2024, la société a mis en œuvre différentes initiatives conformément à ses engagements. A titre d'exemple, la campagne 1Casque1Vie a été déployée pour sensibiliser les motocyclistes aux règles de sécurité et à l'importance du port du casque et a permis la distribution gratuite de casques homologués à des motocyclistes. La démarche RSE de la société est une déclinaison de la démarche développement durable de la société inscrite dans toutes ses activités afin de contribuer de manière positive aux enjeux sociétaux et environnementaux.

2. Activités commerciales

Le tableau ci-dessous présente la répartition du volume de ventes de la société sur le marché intérieur en 2023 et 2024, ainsi que la part de marché de la société dans chaque segment.

en kt		2023			2024		
		Marché	TEMCI	%	Marché	TEMCI	%
Réseau	Super	978	209	21%	975	208	21%
	Gazole	910	195	21%	893	191	21%
	Lubrifiants	11,5	5,51	48%	11,0	4,87	44%
	Total Réseau	1899	409	22%	1880	404	22%
Commerce général	Essence	93*	1	1%	92	1	1%
	Gazole	483	169	35%	571	201	35%
	Fiouls lourds	23	7	29%	25	7	29%
	Total CG	599	177	30%	688	209	30%
Lubrifiants		20	6,1	30%	22	6,5	30%
	Total Lubrifiants	20	6,1	30%	22	6,5	30%
GPL	GPL conditionné	515	30	6%	562	33	6%
	GPL vrac	61	13	22%	63	14	22%
	Total GPL	576	43	8%	625	46	7%
Aviation	JET	140	11	8%	172	6	4%
	Total Aviation	140	11	8%	172	6	4%
Bitumes	Total Bitumes	90	51	57%	55	6	11%
MARCHE INTERIEUR		3 323	697	21%	3 441	679	20%

* hors HVO

Sources : GPP + estimations

Sources : GPP + estimations

Tableau des ventes sur le marché intérieur (en kt)

En 2024, les ventes sur le marché intérieur ont atteint 3 441 kt, soit une hausse de 3,8% par rapport à l'année précédente. La part de marché de la société en 2024 s'établit à 20% contre 21% en 2023 (marché corrigé).

Principales explications par segment de marché

- **Réseau** : La société conserve sa part de marché à 22% malgré une baisse du marché de 1%. En 2024, quatre (4) nouvelles stations (Angré CHU, Djorogobité, Korhogo Kassirimé, Korhogo Route M'Bengue) portent le réseau à 172 stations-service.
- **Commerce Général** : La société a enregistré une croissance des ventes de 18% dans un marché affichant une croissance de 15%. L'augmentation des volumes est principalement due à la consommation de gasoil par les clients industriels pour pallier les dysfonctionnements en alimentation électrique.
- **Lubrifiants** : Les ventes sont en hausse malgré un retard dans la production des produits les plus vendus au centre de remplissage.
- **Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL)** : Le marché GPL est en hausse de 8 %. Cette croissance est captée par la société grâce à l'achat de nouvelles bouteilles en 2024.
- **Aviation** : Le marché de l'aviation a enregistré une augmentation de 23 % au premier trimestre, en raison de l'effet CAF CAN23, tandis que la filiale a perdu six (6) points de part de marché. Cette diminution est attribuable à la perte de certains clients internationaux à très faibles marges et à une stratégie commerciale davantage orientée vers des marchés générateurs de valeur.
- **Bitumes** : Le marché bitume régresse de 38% qui s'explique essentiellement par la fin des grands chantiers liés à l'organisation de la CAF CAN23.

3. Investissements

Les investissements nets de l'exercice écoulé s'élèvent à 11,8 milliards FCFA contre 8,9 milliards FCFA en 2023 et se répartissent comme suit :

Investissements <i>millions FCFA</i>	2023	2024
Réseau	4 079	4 250
Consommateurs	953	658
GPL	2 925	7 093
Aviation	12	23
Lubrifiants	286	327
Logistique	20	99
Siège	634	1 324
Investissements	8 909	13 774
Désinvestissements à la valeur de cession	-95	-2 019
Investissements nets	8 814	11 755

Les investissements réalisés reflètent la mise en œuvre de la stratégie de développement de la société avec une attention particulière portée au réseau, au GPL et à la transformation interne, dont le changement de siège.

En 2024, les investissements sur le réseau se sont élevés à 4,3 milliards de FCFA, dont 2,4 milliards de FCFA ont été alloués à l'amélioration du réseau existant et 1,9 milliard de FCFA consacrés à la construction de nouvelles stations-services

En ce qui concerne le GPL, le niveau élevé des investissements par rapport à l'exercice 2023 est principalement dû à l'achat de bouteilles et à la mise aux normes des bouteilles afin de se conformer à la réglementation. Ces investissements sont essentiels pour maintenir la compétitivité de la société et pour renforcer notre position sur le marché.

Le désinvestissement observé concerne une cession de titres de participation. En effet, dans le cadre de sa stratégie et de la révision de son portefeuille, TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire a procédé, en date du 30 juillet 2024, à la cession de 793 750 actions de la Société Ivoirienne de Raffinage, représentant 20,35% du capital de ladite société. L'opération a été entièrement finalisée sur l'année 2024.

4. Résultat

LIBELLES	2024	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	621 042	578 922
Subventions d'exploitation	7 748	7 332
Autres produits	2 158	3 323
Autres achats	- 1 512	- 1 760
Transports	- 19 489	- 17 673
Services extérieurs	- 21 974	- 21 672
Impôts et taxes	- 3 669	- 4 185
Autres charges	- 1 111	- 509
VALEUR AJOUTEE	26 774	29 550
Charges de personnel	- 6 745	- 7 939
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	20 029	21 611
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	225	66
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	- 9 763	- 9 590
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 491	12 087
Revenus financiers et assimilés	3 034	583
Reprises de provisions et dépréciations financières	669	-
Frais financiers et charges assimilées	- 1 016	- 638
RESULTAT FINANCIER	2 687	54
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	13 178	12 033
Produits des cessions d'immobilisations	2 019	95
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	- 2 888	- 4
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES	- 869	91
Impôts sur le résultat	- 2 934	- 3 415
RESULTAT NET	9 374	8 709

Le résultat net de l'exercice 2024 de la société s'établit à **9 374 478 879 FCFA** contre **8 708 955 085 FCFA** l'exercice précédent soit une hausse de 8%.

Le résultat hors activité ordinaires intègre la cession de divers actifs dont celle relative aux titres participation détenus dans le capital de la SIR effectuée en juillet 2024.

La croissance du résultat est principalement due à l'augmentation des ventes et des revenus financiers provenant des dividendes reçus.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT SYSCOHADA

Avec un bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à **9 374 478 879 FCFA** et le report à nouveau disponible de **8 173 082 314 FCFA**, le bénéfice distribuable à affecter s'élève à **17 547 561 193 FCFA**.

Le Conseil d'administration propose d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2024 en le répartissant comme suit :

- Distribution de dividendes à hauteur de **14 000 000 000 FCFA** ;
- Et le solde de **3 547 561 193 FCFA** à affecter en report à nouveau.

Cette proposition de distribution de dividendes correspond à un dividende brut par action de 222,3578 FCFA, correspondant à un dividende net de 195,67478 FCFA pour les personnes physiques et un dividende net de 200,122 FCFA pour les personnes morales après prélèvement de l'Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières (IRVM).

Le Conseil d'Administration soumet cette proposition d'affectation du résultat à l'approbation de l'Assemblée Générale.

PRÉSENTATION DES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2024 ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

L'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière entré en vigueur le 1er janvier 2018 fait obligation aux entités dont les titres sont inscrits à la bourse de valeurs d'établir et de présenter leurs états financiers annuels selon les normes internationales d'information financière, appelées IFRS, en sus des états financiers présentés selon le SYSCOHADA.

Le rapport soumis à votre examen présente les incidences de la transition du SYSCOHADA vers les IFRS sur la situation financière et le résultat au 31 décembre 2024.

Pour les besoins de la conversion en IFRS, les comptes 2024 SYSCOHADA ont été présentés selon le format IFRS. Les écarts existants sur certains postes se justifient essentiellement par des reclassements de postes à postes sans incidence sur le résultat.

1. Incidences de la transition du SYSCOHADA vers les IFRS sur l'état de résultat net au 31 Décembre 2024

(en millions FCFA)	31-déc. 2 024		Reclassements / Ajustements	31-déc. 2 024	
	Syscohada			IFRS	
Chiffre d'affaires	507 670	(a)	(509)	507 161	
Droits d'accises	113 371		0	113 371	
Produits des ventes	621 042		(509)	620 533	
Achats consommés	-558 555		0	-558 555	
Charges externes	-40 839	(b)	668	-40 171	
Charges de personnel	-6 745		0	-6 745	
Impôts et taxes	-3 669		0	-3 669	
Dotations aux amortissements et dépréciations	-9 588	(c)	(419)	-10 007	
Dotations aux provisions nettes	726		(13)	713	
Charges provisionnées nettes (hors créances commerciales)	-225		0	-225	
Charges provisionnées nettes sur créances commerciales	-480		0	-480	
Autres produits d'exploitation	9 899		0	9 899	
Autres charges d'exploitation	-428		0	-428	
Résultat opérationnel courant	11 138		(273)	10 865	
Autres produits et charges opérationnels	-847		0	-847	
Résultat opérationnel	10 291		(273)	10 018	
Coût de l'endettement financier brut	-981	(d)	(330)	-1 311	
Revenus des équivalents de trésorerie	3 024		0	3 024	
Autres produits et charges financiers	-25		509	484	
Résultat financier	2 018		179	2 197	
Résultat avant impôt	12 309		(94)	12 215	
Charge d'impôt sur le résultat	-2 934		428	-2 507	
Résultat net	9 374		333	9 708	
Nombre total des actions	63		0	63	
Résultat net par action	149		5	154	

(a) Ce montant correspond à l'annulation du revenu lié à la location des équipements et installations aux miniers comptabilisée en SYSCOHADA. Pour rappel, le revenu total lié à la location des équipements avait déjà été constaté l'année dernière au moment de la constatation de la créance de location ;

(b) Cet ajustement est lié à l'annulation des loyers comptabilisés en SYSCOHADA dans la mise en œuvre de la norme IFRS 16

(c) Cet ajustement correspond à l'amortissement du droit d'utilisation lié à la location des terrains des stations, des dépôts et bâtiments dans la mise en œuvre de la norme IFRS 16 ;

(d) Ce montant correspond aux charges financières liées à la dette de location des terrains des stations, des dépôts et bâtiments dans le cadre de la mise en œuvre de la norme IFRS 16.

2. Incidences de la transition du SYSCOHADA vers les IFRS sur la situation financière au 31 Décembre 2024

Actif (en millions de FCFA)	31-déc. 2024 SYSCOHADA		Reclassements / Ajustements	31-déc. 2024 IFRS
Immobilisations incorporelles	2 425		-	2 425
Droits d'usage des immobilisations louées	-	(a)	2 416	2 416
Immobilisations corporelles	60 406		(2 673)	57 732
Actifs financiers non courants	8 209	(b)	(2 425)	5 784
Impôts différés actifs	-	(c)	3 673	3 673
Total de l'actif non courant	71 039		990	72 030
Stocks	17 521		-	17 521
Créances clients	64 956		-	64 956
Autres débiteurs	14 977	(b)	1 022	15 999
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 531		-	13 531
Total de l'actif courant	110 985		1 022	112 007
Total de l'actif	182 025		2 012	184 037

Passif et capitaux propres (en millions de FCFA)	31-déc. 2024 SYSCOHADA		Reclassements / Ajustements	31-déc. 2024 IFRS
Capital social	- 3 148		-	- 3 148
Primes d'émission et de fusion	- 8 906		-	- 8 906
Ecart de réévaluation	- 1 633		-	- 1 633
Provisions règlementées	- 4 033	(d)	4 033	-
Réserves consolidées	- 14 020		225	- 13 795
Résultat de l'exercice	9 374		- 333	- 9 708
Total capitaux propres	- 41 115		3 924	- 37 191
Impôts différés passifs	-	(c)	- 2 449	- 2 449
Emprunts et dettes financiers non courants	- 1 681		-	- 1 681
Emprunts liés aux droits d'utilisation non courants	-	(e)	- 1 598	- 1 598
Engagement envers le personnel	- 1 203		-	- 1 203
Provisions	- 265		-	- 265
Total des passifs non courants	- 3 149		- 4 046	- 7 195
Emprunts liés aux droits d'utilisation courants	-	(e)	- 554	- 554
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	- 76 315		-	- 76 315
Autres créditeurs et dettes diverses	- 39 711	(a)	- 1 337	- 41 048
Autres passifs financiers courants	- 21 735		-	- 21 735
Total des passifs courants	- 137 760		- 1 890	- 139 651
Total du passif et des capitaux propres	- 182 025		- 2 012	- 184 037

(a) L'ajustement est relatif au droit d'utilisation et la dette locative liés à la mise en œuvre de la norme IFRS 16.

(b) L'ajustement correspond essentiellement aux ajustements des créances de locations liées aux équipements et installations loués à certains clients miniers dans le cadre du contrat de location assorti d'une option d'achat. Ce retraitement est une exigence de la norme IFRS 16 lorsque l'entité est dans la position de bailleur.

(c) Les impôts différés constatés sont essentiellement liés aux différences temporaires au sens de la norme « IAS 12 : Les Impôts sur le Résultat ».

(d) L'ajustement correspond à l'annulation des provisions règlementées car remplissant pas les critères pour être qualifiés de passif au sens de la norme IAS 37. Les provisions règlementées ont été annulées car elles ne remplissent pas les critères pour être qualifiés de passif au sens de la norme « IAS 37 : Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». En effet, au sens de cette norme un passif est enregistré s'il répond aux critères suivants : (i) lorsqu'une entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, (ii) lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Dans le cas d'espèce il s'agit d'une provision constituée en vertu donc d'un texte fiscal destiné à conférer à l'entité un avantage fiscal.

(e) Il s'agit de la dette de location liée à la mise en œuvre de la norme IFRS 16. La quote-part de cette dette a été à reclassée à court terme (moins d'un an) comme prescrit par la norme IAS 1.

PERSPECTIVES 2025

La Côte d'Ivoire maintient une stabilité politique et sociale depuis plus d'une décennie. Le pays contribue à 40% du PIB de l'UEMOA et est le premier producteur mondial de cacao et de noix de cajou. Le pays vise une croissance d'environ 7%, soutenue par des investissements stratégiques dans les infrastructures, l'énergie et l'agriculture. En 2024, la croissance était de 6,1%, bien au-dessus de la moyenne de la CEDEAO. 2025 étant une année électorale, il y a des incertitudes potentielles qui pourraient influencer les investissements et la croissance économique.

Malgré une réduction de 15 FCFA/litre du prix à la pompe au 1er avril 2025, le niveau reste élevé par rapport à la moyenne communautaire de l'UEMOA. Néanmoins, après une légère contraction du marché en 2024, les perspectives pour 2025 sont prometteuses. On prévoit une croissance de marché de 3%, stimulée par une meilleure campagne agricole, les travaux d'infrastructures, notamment à Abidjan, ainsi que par les secteurs industriel et minier.

Dans le contexte réglementaire actuel, malgré les inflations consécutives des dernières années, les marges fixées pour les marketeurs et les gérants de stations-service sont restées inchangées depuis 2016. Cette situation représente un défi majeur pour le secteur, qui fait actuellement l'objet d'un dialogue continu avec les autorités.

TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire met en œuvre une stratégie de transformation pour stimuler sa croissance et renforcer sa compétitivité. Cette démarche vise à accroître la valeur pour ses actionnaires tout en s'adaptant aux conditions changeantes du marché.

TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire est leader du marché avec une marque et une notoriété forte, ainsi qu'un portefeuille diversifié permettant de faire face aux chocs exogènes.

L'objectif de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire est de consolider sa part de marché autour de 22% en maintenant une croissance en ligne avec le marché (+3%/an) tout en améliorant sa compétitivité afin de générer plus de bénéfices. L'approche « value over volume » est privilégiée.

5

Gouvernance
de la société



Gouvernance de la société

L'acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique du 30 janvier 2014, dans ses articles 547-1, 831-2 impose au Président du Conseil d'administration des sociétés commerciales faisant appel public à l'épargne, de porter à l'attention des actionnaires de la société, les informations suivantes.

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2024, TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire est administrée par un Conseil d'Administration composé de neuf membres :

Administrateur	Mandats et fonctions au sein de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire
Philippe EBANGA	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
Almoktar ALLAHOURY	Administrateur et Directeur Général
Kristel ISBLED	Administrateur
Damien de la Fayolle	Administrateur
TotalEnergies Marketing African Holdings Limited représentée par Noubi BEN HAMIDA	Administrateur
TotalEnergies Marketing Afrique représentée par Jean-Philippe TORRES	Administrateur
SUNU ASSURANCES VIE CI représentée par Gildas N'ZOUBA	Administrateur
AASCOT BRVM représentée par Benjamin N'GORAN	Administrateur
CNPS représentée par Sylvain AMANGOUA	Administrateur

Autres mandats exercés par chaque administrateur

Administrateurs & Représentants Permanents	Autres mandats et fonctions
Philippe EBANGA	Administrateur au sein du Conseil d'Administration de la Société Africaine de Raffinage (SAR), de la Société Guinéenne des Pétroles (SGP)
Almoktar ALLAHOURY	Administrateur au sein du Conseil d'Administration de SIFAL, GESTOCI, SAEPP, SARES, SPCI
Kristel ISBLED	Administrateur au sein du Conseil d'Administration de SIFAL, SOMCAG, SGEPP
Damien de la Fayolle	Aucun
Noubi BEN HAMIDA	Aucun
Jean-Philippe TORRES	Aucun
Gildas N'ZOUBA	Administrateur aux conseils d'administration de SUNU Business Côte d'Ivoire GIE, SUNU Assurances Vie Burkina Faso, ADVANS Côte d'Ivoire et Supernet Technologies Africa (STA), Protéin Kissè-La (PKL)
Benjamin N'GORAN	Aucun
Sylvain AMANGOUA	Représentant Permanent de la CNPS au sein du Conseil d'Administration de la BNI – CI, BNI FINANCES - CI et de la BHCI

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société. Il prépare et présente à l'Assemblée Générale des actionnaires les propositions de décisions qui sont de son ressort.

Il est doté d'un règlement intérieur qui précise les domaines de compétence, les modalités de fonctionnement du Conseil, le rôle et les responsabilités du Président et des Administrateurs.

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent généralement au siège social sur convocation du Président adressée aux administrateurs par courrier électronique.

Des réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu au cours de l'exercice 2024 aux dates suivantes :

- 19 avril 2024
- 25 juillet 2024
- 23 octobre 2024
- 5 décembre 2024

Les principaux sujets abordés sont les suivants (plusieurs autres sujets ayant été évoqués au cours de chaque réunion) :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023,
- Autorisation de conventions réglementées ;
- Nomination d'un nouvel Administrateur ;
- Autorisation pour la cession de titre de participation ;
- Revue des comptes trimestriels et semestriels ;
- Examen et adoption du Budget 2025 ;
- Convocation d'une Assemblée Générale Mixte.

COMITÉ SPÉCIALISÉ

Le Conseil d'Administration a créé un Comité d'Audit au cours de sa réunion du 17 juin 2015 qui s'est doté d'une charte.

Le Comité d'Audit a tenu au cours de l'année 2024 trois (03) réunions portant sur :

- La revue des missions d'audit réalisées sur l'exercice 2024 ;
- L'examen des états financiers 2023 ;
- L'examen des rapports des Commissaires aux Comptes ;
- La revue des comptes trimestriels et semestriels ;
- La présentation de la cartographie des risques de la société ;
- La présentation du projet de budget 2025 ;
- La validation du plan d'audit 2025.

MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conformément aux articles 537 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, et de l'article 30 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Un actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix, actionnaire ou non actionnaire.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription préalable des actions nominatives sur le registre des actions nominatives.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure locale, soit dans les registres de titres nominatifs tenus par la société soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX.

Conformément aux statuts de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, les rémunérations et avantages des mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'Administration.

RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE, VERSÉS À CHAQUE ADMINISTRATEUR.

Les indemnités de fonction ont été versées aux administrateurs dans les proportions retenues par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2024. L'enveloppe globale allouée s'élève à 22.400.000 FCFA répartie comme suit :

Administrateur	FCFA
Président du Conseil d'Administration	4.000.000
Almoktar Allahoury	2.000.000
Kristel Isbled	2.000.000
Damien de la Fayolle	2.000.000
TotalEnergies Marketing African Holdings Limited	2.600.000
TotalEnergies Marketing Afrique	2.000.000
SUNU ASSURANCES VIE CI	2.600.000
AASCOT BRVM	2.600.000
CNPS	2.600.000

Par ailleurs, aucun engagement n'a été pris par TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire au bénéfice de ses mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024.

ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES EN VIGUEUR

Le contrôle interne et la gestion des risques sont assurés en permanence par la Direction Hygiène, Sécurité, Sustainability Environnement (HSSE) et par la Direction du Contrôle Interne et de la Gouvernance dont les principales missions sont les suivantes :

- Direction Hygiène, Sécurité, Sustainability Environnement (HSSE) : veiller à la mise en œuvre et au maintien d'un système de management HSSE conforme au référentiel de la Compagnie TotalEnergies ainsi qu'à l'intégration des aspects de durabilité dans les projets et les opérations.

- Direction du Contrôle Interne et de la Gouvernance : Evaluer et améliorer le dispositif de contrôle interne, veiller au respect des règles et réglementations, mettre en œuvre des règles anti-corruption et anti-fraude, conformité au droit de la concurrence.

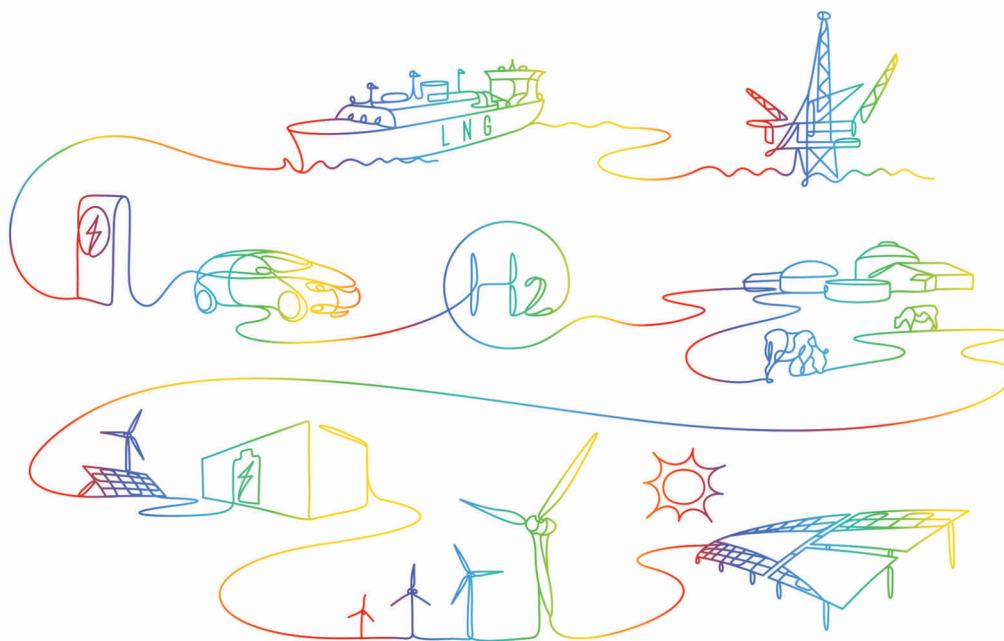
La société est dotée d'une cartographie des risques établie en 2019 qui fait l'objet d'une revue tous les trois (3) ans. Au cours de l'exercice 2024, la cartographie de la société a fait l'objet d'une actualisation et d'une présentation au Comité d'Audit.



**TotalEnergies remporte
Le 1^{er} prix de la qualité de l'accueil
Secteur Hydrocarbures**

6

Comptes Sociaux



TotalEnergies
avance sur le chemin
de la transition
énergétique.

Découvrez nos actions sur
totalenergies.com/fr/transition-energetique



TotalEnergies

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

TotalEnergies SE - Capital social : 5994199152,50 euros - 542051180 RCS Nanterre. Siège social : 2 place Jean Millier - La Défense 6 - 92400 Courbevoie - France.

COMPTES SYSCOHADA - BILAN

REF	ACTIF	2024	2023
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 424 619 348	2 760 972 851
AE	Frais de développement et de prospection	-	-
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires	65 630 590	161 691 852
AG	Fonds commercial et droit au bail	909 391 034	909 391 034
AH	Autres immobilisations incorporelles	1 449 597 724	1 689 889 965
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 305 770 957	55 366 706 127
AJ	<i>Terrains (1)dont Placement Net :</i>	4 368 778 534	3 580 881 684
AK	<i>Bâtiments(1)dont Placement Net :</i>	7 197 132 039	(587 243 955)
AL	Aménagements, agencements et installations	8 739 576 168	8 838 802 412
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques	39 979 431 373	43 501 662 590
AN	Matériel de transport	20 852 843	32 603 396
AP	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS	100 000 000	100 000 000
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 208 743 691	10 845 534 268
AR	Titres de participation	4 990 499 979	7 187 499 979
AS	Autres immobilisations financières	3 218 243 712	3 658 034 289
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	71 039 133 996	69 073 213 246
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	-	-
BB	STOCKS ET ENCOURS	17 521 352 509	19 841 251 387
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES	89 434 284 772	73 884 771 260
BH	Fournisseurs avances versées	846 748 848	1 423 848 064
BI	Clients	75 544 681 284	57 254 476 335
BJ	Autres créances	13 042 854 640	15 206 446 861
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT	106 955 637 281	93 726 022 647
BQ	Titres de placement	-	-
BR	Valeurs à encaisser	-	-
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	13 530 788 016	4 825 471 310
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF	13 530 788 016	4 825 471 310
BU	Ecart de conversion-Actif	-	-
BZ	TOTAL GENERAL	191 525 559 293	167 624 707 203

COMPTES SYSCOHADA - BILAN

PASSIF	2024	2023
CA Capital	3 148 080 000	3 148 080 000
CB Actionnaires capital non appelé (-)	-	-
CD Primes liées au capital social	8 906 355 076	8 906 355 076
CE Ecart de réévaluation	1 633 314 243	1 633 314 243
CF Réserves indisponibles	5 846 615 744	5 846 615 744
CG Réserves libres	-	-
CH Report à nouveau (- ou +)	8 173 082 314	13 423 082 314
CJ Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	9 374 478 879	8 708 955 085
CL Subventions d'investissement (1)	-	-
CM Provisions réglementées	4 033 053 500	4 033 053 500
CP TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	41 114 979 756	45 699 455 962
DA Emprunts et dettes financières diverses	1 680 952 182	1 051 711 508
DB Dettes de location acquisition	-	-
DC Provisions pour risques et charges	1 467 965 131	1 383 007 642
DF TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	3 148 917 313	2 434 719 150
DG TOTAL RESSOURCES STABLES	44 263 897 069	48 134 175 112
DH Dettes circulantes HAO	-	-
DI Clients, avances reçues	33 607 612 927	26 937 340 564
DJ Fournisseurs d'exploitation	76 315 470 239	69 799 369 824
DK Dettes fiscales et sociales	5 711 297 220	4 482 325 893
DM Autres dettes	9 892 636 622	2 415 907 115
DN Risques provisionnés	-	-
DP TOTAL PASSIF CIRCULANT	125 527 017 008	103 634 943 396
DQ Banques, crédits d'escompte	-	-
DR Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	21 734 645 216	15 855 588 695
DT TOTAL TRESORERIE PASSIF	21 734 645 216	15 855 588 695
DV Ecat de conversion-Passif	-	-
DZ TOTAL GENERAL	191 525 559 293	167 624 707 203

COMPTES SYSCOHADA - COMPTE DE RÉSULTAT

Réf.	COMPTE D'EXPLOITATION			2024	2023
TA	Ventes de marchandises	A	+	608 950 355 211	566 782 523 073
RA	Achats de marchandises		-	-554 167 798 259	-511 873 203 402
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	-2 250 873 400	-2 354 230 532
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)			52 531 683 552	52 555 089 139
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	-	-
TC	Travaux, services vendus	C	+	8 636 422 624	8 329 833 787
TD	Produits accessoires	D	+	3 454 850 903	3 809 320 478
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)			621 041 628 738	578 921 677 338
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	-	-
TF	Production immobilisée			-	-
TG	Subventions d'exploitation			7 747 940 425	7 332 078 351
TH	Autres produits		+	2 157 999 140	3 322 967 434
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	-	-
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	-	-
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	-	-
RE	Autres achats		-	-1 512 133 735	-1 759 940 782
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	-	-
RG	Transports		-	-19 489 390 793	-17 673 209 663
RH	Services extérieurs		-	-21 973 979 243	-21 672 113 192
RI	Impôts et taxes		-	-3 668 638 418	-4 185 145 121
RJ	Autres charges		-	-1 110 880 483	-508 926 367
XC	VALEUR AJOUTEE (XB + RA + RB)+(somme TE à RJ)			26 773 873 972	29 549 954 064
RK	Charges de personnel		-	-6 744 848 434	-7 938 709 054
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC + RK)			20 029 025 538	21 611 245 010
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	225 249 013	65 742 137
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	-9 763 360 125	-9 590 060 628
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD + TJ + RL)			10 490 914 426	12 086 926 519
TK	Revenus financiers et assimilés		+	3 033 896 015	583 438 731
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	669 236 786	-
TM	Transferts de charges financières		+	-	-
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	-1 016 071 982	-637 773 491
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	-	-
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)			2 687 060 819	-54 334 760
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE + XF)			13 177 975 245	12 032 591 759
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	2 019 056 335	95 306 156
TO	Autres produits HAO		+	-	-
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	-2 888 249 492	-4 247 194
RP	Autres charges HAO		-	-	-
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)			-869 193 157	91 058 962
RQ	Participation des travailleurs		-	-	-
RS	Impôts sur le résultat		-	-2 934 303 209	-3 414 695 636
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)			9 374 478 879	8 708 955 085

COMPTES SYSCOHADA - TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Réf.	LIBELLES		2024		2023	
ZA	Trésorerie au 1er Janvier	A	-	11 030 117 385	-	7 803 234 382
	Trésorerie actif (N-1) -Trésorerie passif (N-1)					
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles					
FA	Capacité d'Autofinancement Global (CAFG)			19 112 546 362		18 142 214 614
FB	- Actif circulant HAO (1)			-		-
FC	- Variation des stocks			2 319 898 878		2 430 741 101
FD	- Variation des créances		-	15 549 513 512	-	10 370 811 121
FE	+ Variation du passif circulant (1)			21 892 073 612		10 298 569 736
	Variation du BF lié aux activités opérationnelle					
	(FB + FC + FD + FE) :			8 662 458 978		2 358 499 716
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	B		27 775 005 340		20 500 714 330
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements					
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-	29 793 974	-	476 647
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-	13 563 296 576	-	8 932 108 688
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-	384 943 600	-	978 020 126
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			72 191 311		95 306 156
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			2 286 812 095		901 323 076
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements (somme FF à FJ)	C	-	11 619 030 744	-	8 913 976 229
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres					
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			-		-
FL	+ Subventions d'investissement reçues			-		-
FM	- Prélèvements sur le capital			-		-
FN	- Dividendes versés		-	13 958 955 085	-	12 279 318 197
ZD	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres (somme FK à FN)	D	-	13 958 955 085	-	12 279 318 197
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers					
FO	+ Emprunts			-		-
FP	+ Autres dettes financières			629 240 674	-	150 313 054
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			-	-	2 383 989 853
ZE	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E		629 240 674	-	2 534 302 907
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D + E)	F	-	13 329 714 411	-	14 813 621 104
ZG	VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B + C + F)	G		2 826 260 185	-	3 226 883 003
ZH	Trésorerie nette au 31 décembre (G + A)	H	-	8 203 857 200	-	11 030 117 385
	Contrôle Trésorerie actif N - Trésorerie passif N - 1					

COMPTES IFRS - ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actif	31/12/2024	31/12/2023
<i>(en millions de FCFA)</i>		
Immobilisations incorporelles	2 425	2 271
Droits d'usage des immobilisations louées	2 416	5 321
Immobilisations corporelles	57 732	54 132
Actifs financiers non courants	5 784	8 433
Impôts différés actifs	3 673	3 075
Total de l'actif non courant	72 030	73 231
Stocks	17 521	19 841
Créances clients	64 956	44 582
Autres débiteurs	15 999	20 448
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 531	25 726
Total de l'actif courant	112 007	110 598
Total de l'actif	184 037	183 830
Passif et capitaux propres		
<i>(en millions de FCFA)</i>		
Capital social	3 148	3 148
Primes d'émission et de fusion	8 906	8 906
Ecart de réévaluation	1 633	1 633
Réserves	13 795	20 746
Résultat de l'exercice	9 708	8 900
Total capitaux propres	37 191	43 333
Impôts différés passifs	2 449	2 282
Emprunts et dettes financières non courants	1 681	1 052
Emprunts liés aux droits d'utilisation non courants	1 598	3 788
Engagement envers le personnel	1 203	1 065
Provisions	265	318
Total des passifs non courants	7 195	8 505
Emprunts et dettes financières courants	-	-
Emprunts liés aux droits d'utilisation courants	554	554
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 315	69 799
Autres créditeurs et dettes diverses	41 048	24 883
Autres passifs financiers courants	21 735	36 756
Total des passifs courants	139 651	131 992
Total du passif et des capitaux propres	184 037	183 830

COMPTES IFRS - ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL

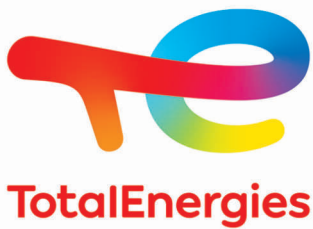
(en millions FCFA)	31-déc 2024	31-déc 2023
Chiffre d'affaires	507 161	518 100
Droits d'accises	113 371	59 570
Produits des ventes	620 533	577 671
Achats consommés	(558 555)	(509 195)
Charges externes	(40 171)	(37 574)
Charges de personnel	(6 745)	(7 719)
Impôts et taxes	(3 669)	(4 185)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(10 007)	(10 363)
Dotations aux provisions nettes	713	(104)
Charges provisionnées nettes (hors créances commerciales)	(225)	(102)
Charges provisionnées nettes sur créances commerciales	(480)	(245)
Autres produits d'exploitation	9 899	3 872
Autres charges d'exploitation	(428)	(166)
Résultat opérationnel courant	10 865	11 890
Autres produits et charges opérationnels	(847)	95
Résultat opérationnel	10 018	11 985
Coût de l'endettement financier brut	(1 311)	(841)
Revenus des équivalents de trésorerie	3 024	586
Autres produits et charges financiers	484	(125)
Résultat financier	2 197	(380)
Résultat avant impôt	12 215	11 605
Charge d'impôt sur le résultat	(2 507)	(2 705)
Résultat net	9 708	8 900
Nombre total des actions	63	63
Résultat net par action (de base et dilué)	154	141
<i>Eléments non recyclables en résultat</i>	<i>10</i>	<i>34</i>
(Pertes) / gains actuariels	13	45
Impôts différés sur les écarts actuariels	(3)	(11)
Autres éléments du résultat global nets d'impôts	10	34
Résultat global	9 718	8 934

7

Rapports Des Commissaires Aux Comptes

QUARTZ
EV FLUID

L'innovation est notre moteur



Quartz EV Fluid, pour votre batterie électrique

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

Uniconseil
Cocody angré, 7ème tranche, Rue L173
Lot N°2849, Ilot N°237
01 BP 5552 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : +225 27 22 59 94 90
S.A.R.L. au capital de FCFA 5.000.000
R.C.C.M. Abidjan 65106

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A.
01 BP 336 Abidjan 01

Le 04 juin 2025

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Actionnaires de la société TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A. tels qu'ils sont joints en annexe 2 du présent rapport ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A. au 31 décembre 2024, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes aux états financiers annuels.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux dispositions du Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Point clé de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours.

Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-dessous, et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue le point clé de l'audit qui doit être porté à votre attention et communiqué dans notre rapport.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires de la société s'élève à 621.042 millions de FCFA et provient essentiellement de la vente des produits pétroliers (super, jet A1, gasoil, lubrifiant, etc.). En raison de la diversité et du volume des ventes, il est nécessaire pour la société de disposer d'un niveau de contrôle interne approprié afin de s'assurer de l'exhaustivité, de la réalité et de l'exactitude de la facturation.

Les principales informations relatives au chiffre d'affaires sont reprises dans la note 21 des notes annexes.

Le chiffre d'affaires constituant un indicateur clé de performance et en raison de l'existence d'un risque d'anticipation dans la comptabilisation des revenus, nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires comme un point clé d'audit.

Nous avons réalisé les procédures suivantes :

- test de l'efficacité opérationnelle des contrôles portant sur la facturation et la comptabilisation du chiffre d'affaires;
- rapprochement des données provenant du module de facturation avec celles comptabilisées;
- contrôle des transactions réalisées avant et après la date de clôture afin de déterminer si les revenus ont été enregistrés sur la bonne période;
- sur la base d'un échantillonnage, rapprochement des transactions de ventes aux pièces justificatives telles que les factures et contrats.

Responsabilité du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 avril 2025 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Comité d'Audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

II. Autres informations et vérifications spécifiques prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration.

Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), du rapport du Président au Conseil d'Administration, des documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière, et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 23 avril 2025, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les Commissaires aux Comptes

Uniconseil



Jean-François Albrecht
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.



Ariette-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

Uniconseil
Cocody angré, 7ème tranche, Rue L173
Lot N°2849, Ilot N°237
01 BP 5552 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : +225 27 22 59 94 90
S.A.R.L. au capital de FCFA 5.000.000
R.C.C.M. Abidjan 65106

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A.
01 BP 336 Abidjan 01

Le 04 juin 2025

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Actionnaires de la société TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A. tels qu'ils sont joints en annexe 2 du présent rapport,
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A. au 31 décembre 2024 comprenant l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres, ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux normes IFRS adoptées par l'IASB (International Accounting Standard Board) tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux dispositions du Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours.

Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-dessous, et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue le point clé de l'audit qui doit être porté à votre attention et communiqué dans notre rapport.

Comptabilisation du produit des ventes

Au 31 décembre 2024, le produit des ventes de la société s'élève à 620 533 millions de FCFA et provient essentiellement de la vente des produits pétroliers (super, jet A1, gasoil, lubrifiant etc.). En raison de la diversité et du volume des ventes, il est nécessaire pour la société de disposer d'un niveau de contrôle interne approprié afin de s'assurer de l'exhaustivité, de la réalité et de l'exactitude de la facturation.

Les principales informations relatives au produit des ventes sont reprises dans la note 4 des notes annexes.

Le produit des ventes constituant un indicateur clé de performance et en raison de l'existence d'un risque d'anticipation dans la comptabilisation des revenus, nous avons considéré la comptabilisation du produit des ventes comme un point clé d'audit.

Nous avons réalisé les procédures suivantes :

- test de l'efficacité opérationnelle des contrôles portant sur la facturation et la comptabilisation du produit des ventes ;
- rapprochement des données provenant du module de facturation avec celles comptabilisées ;
- contrôle des transactions réalisées avant et après la date de clôture afin de déterminer si les revenus ont été enregistrés sur la bonne période ;
- sur la base d'un échantillonnage, rapprochement des transactions de ventes aux pièces justificatives telles que les factures et contrats.

Responsabilité du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 avril 2025 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux normes IFRS adoptées par l'IASB tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Comité d'Audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

II. Autres informations et vérifications spécifiques prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration.

Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), du rapport du Président au Conseil d'Administration, des documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 23 avril 2025, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les Commissaires aux Comptes

Uniconseil



Jean-François Albrecht
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

Uniconseil
Cocody angré, 7ème tranche, Rue L173
Lot N°2849, Ilot N°237
01 BP 5552 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : +225 27 22 59 94 90
S.A.R.L. au capital de FCFA 5.000.000
R.C.C.M. Abidjan 65106

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A.
01 BP 336 Abidjan 01

Le 04 juin 2025

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Actionnaires de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément à l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, visées à l'article 438 de cette loi.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social, à l'exclusion des conventions normales portant sur des opérations conclues à des conditions habituelles.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

En outre, nous indiquons les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration ainsi que les remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses engagées dans l'intérêt de la société, concernés par l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA susvisé.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

1.1 Conventions préalablement autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés de l'exécution de la convention suivante, autorisée au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Convention de refacturation des honoraires de prestations de sûretés de la zone AFO autorisée lors du conseil d'administration du 23 octobre 2024

Actionnaire et Administrateur concerné	:	TotalEnergies Marketing Afrique, représentée par Monsieur Jean-Philippe Torres
Objet	:	La présente convention a pour objet de formaliser les modalités de refacturation par TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire (TEMCI) des honoraires mensuels du Cabinet de Conseil Gabriel aux filiales de TotalEnergies Marketing au Sénégal, au Togo, au Ghana, en Guinée Conakry, au Cameroun et au Gabon étant donné que le cabinet assure les prestations de service de sûreté opérationnelle aussi bien des installations que du personnel dans les pays où sont situées lesdites filiales. Elle a été conclue le 1 ^{er} avril 2024, valable pour une durée de deux ans à compter du 1 ^{er} avril 2024.
Modalités et rémunération	:	Les honoraires mensuels du cabinet seront refacturés mensuellement par TEMCI aux différentes filiales. Les frais de mission du prestataire sont directement à la charge de la filiale pour laquelle il effectue la mission. Aucune refacturation n'a été comptabilisée par la société au titre de l'exercice 2024.

1.2 Conventions conclues non préalablement autorisées par le Conseil d'Administration

En application des articles 441 et 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration, et ce, par omission.

Convention cadre de services informatiques du 1er janvier 2022 entre TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire et TotalEnergies Marketing Services

Actionnaire concerné	:	TotalEnergies Marketing Services
Objet	:	Contrat définissant les conditions et modalités suivant lesquelles TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire reçoit de l'assistance de TotalEnergies Marketing Services pour la mise en place de projets relatifs aux systèmes d'information, de la maintenance et du support des solutions déployées et autres services IT. Le contrat prend effet à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de cinq (5) ans.

Modalités et rémunération : Les conditions financières sont mises à jour annuellement. Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2024 s'élève à FCFA 851.178.272.

2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvée au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Contrat de recherche et développement avec la société TotalEnergies Marketing Services

Actionnaire concerné : TotalEnergies Marketing Services

Objet : Prestations de recherche et développement fournies par TotalEnergies Marketing Services à TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire renouvelées par un contrat signé le 15 décembre 2016 pour une durée de cinq (05) ans. Au terme de cette période, le contrat se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes successives de cinq (05) ans.

Modalités et rémunération : Les services sont facturés sur la base soit d'unités d'œuvre selon le volume consommé ou d'un montant unitaire par Service convenu entre les parties.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2024 s'élève à FCFA 408.972.557.

2.2 Conventions avec TotalEnergies Marketing Afrique

Actionnaire et Administrateur concerné : TotalEnergies Marketing Afrique, représentée par Monsieur Jean-Phillipe Torres

2.2.1 Contrat d'assistance générale

Objet : Prestations d'assistance générale fournies par TotalEnergies Marketing Afrique à TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire. La convention, datée du 18 mai 2010, est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations d'assistance générale est prévue à l'article 4 dudit contrat. Le prix de marché des Services Indirects rendus par TotalEnergies Marketing Afrique dans le cadre de cette convention au profit de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire correspond à une quote-part de l'ensemble des coûts réels supportés par TotalEnergies Marketing Afrique pour la réalisation de ces services indirects augmentée d'une marge calculée sur une partie des coûts conformément à la méthode du prix de revient majoré, habituellement utilisée pour ce type de prestations.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2024 s'élève à FCFA 2.443.290.351.

2.2.2 Contrat de prestation de services portant sur le développement des ventes de lubrifiants

Objet : Prestations de services fournies par TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire à TotalEnergies Marketing Afrique signée le 1er avril 2018 portant sur le développement des ventes de lubrifiants et la conduite de projets transverses dont notamment l'étude et la saisie d'opportunités de développements commerciaux à la valeur ajoutée générant des synergies ou des complémentarités avec les autres activités.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 4 dudit contrat. La rémunération trimestrielle correspond aux coûts supportés par TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire augmentés d'une marge de 5% des coûts externes.

Le montant comptabilisé en produits par la société au titre de l'exercice 2024 s'élève à FCFA 38.963.563.

2.2.3 Contrat de prestation de services relative au Guichet Unique

Objet : Prestations d'assistance générale fournies par TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire à TotalEnergies Marketing Afrique en date du 1er mai 2018. La prestation consiste à assurer la performance technique et commerciale du projet « Guichet Unique ».

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 4 dudit contrat. La rémunération trimestrielle correspond aux coûts supportés par TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire augmentés d'une marge de 5% des coûts externes.

Le montant comptabilisé en produits par la société au titre de l'exercice 2024 s'élève à FCFA 43.756.382.

2.3 Contrat de services avec TotalEnergies Global Bucarest

Actionnaire concerné : TotalEnergies Marketing Services

Objet : Le contrat de services a pour objet l'accomplissement d'opérations comptables au profit de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire La première période de ce contrat de services est de trois (3) mois commençant à courir le 1er octobre 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019. Au terme de cette période, le contrat se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes successives de deux (2) ans.

Modalités et rémunération : La rémunération de TotalEnergies Global Services Bucarest, prévue par l'article 8 du contrat, est basée sur le « catalogue de services » y annexé.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2024 s'élève FCFA 412.809.463.

2.4 Contrat de services avec TotalEnergies Global Human Ressources Services

Actionnaire concerné : TotalEnergies Marketing Services

Objet : Prestations de services OSP (Offre de services Partagés) et de services OSS (Offre de services spécifiques) fournies par TotalEnergies Human Ressources Services à TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire en date du 6 décembre 2017.

Les prestations OSP concernent principalement :

- l'établissement des bulletins de paie, Socle Social Commun ;
- l'apport d'un support administratif aux salariés ;
- la gestion des retraites ;
- le recrutement et l'administration des contrats de professionnalisation en alternance et apprentis ;
- l'assistance sociale et accompagnements individualisés sur les problématiques privées et/ou professionnelles liés à la santé/handicap, à la mobilité, à la famille, au logement, etc.

Les prestations OSS concernent principalement :

- les missions pour le compte des filiales;
- la mise en place d'un projet SHAPE ;
- la gestion des frais de déploiement ;
- le recrutement pour le compte des filiales ;
- professionnalisation en alternance et apprentis ;
- l'accueil et la gestion des expatriés en France.

Cette convention est valable pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature et renouvelable par tacite reconduction sur une durée de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 10.

Les services OSP sont facturés sur la base, soit d'unités d'œuvre selon le volume consommé, soit d'un montant unitaire par service convenu entre les parties. Les services OSS sont facturés sur la base d'unités d'œuvre uniquement.

Aucune charge n'a été comptabilisée par la société au titre de l'exercice 2024.

2.5 Contrat de services avec TotalEnergies Global Procurement

Actionnaire concerné : TotalEnergies Marketing Services

Objet : Prestations de services OSP (Offre de Services Partagés) et de services OSS (Offre de Services Spécifiques) fournies par TotalEnergies Global Procurement à TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire. La convention a été conclue le 6 décembre 2017, valable pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017. Au terme de cette période, le contrat se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes successives de deux (2) ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Les prestations OSP concernent principalement :

- l'assistance aux filiales dans le but de faire progresser le professionnalisme, l'efficacité et la performance de la fonction Achat ;
- la mise à disposition des filiales d'un support à la fonction Achat dans les 4 domaines (animation formation compétence / données de bases et stock management / outils et process Achat / qualification Fournisseurs et Achats Durables).

Les prestations OSS couvrent les mêmes domaines d'expertise que les services partagés (OSP).

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 10.

Les services OSP sont facturés sur la base soit d'unités d'œuvre selon le volume consommé ou d'un montant unitaire par Service convenu entre les parties.

Les services OSS sont facturés sur la base d'unités d'œuvre.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2024 s'élève à FCFA 218.222.506.

2.6 Contrat de services avec TotalEnergies Learning Solution

Actionnaire concerné : TotalEnergies Marketing Services

Objet : Prestations de services OSP (Offre de services Partagées) et de services OSS (Offre de services spécifiques) fournies par Total Learning Solution à TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire. La convention a été conclue le 6 décembre 2017, valable pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017. Au terme de cette période, le contrat se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes successives de deux (2) ans.

Les prestations OSP concernent principalement :

- la mise à disposition d'un Learning Management System (LMS), donnant accès à la plateforme de formation à distance « Click & Learn » ;
- la gestion et l'optimisation du catalogue de formation du groupe.

Les prestations OSS concernent principalement :

- la gestion administrative de la formation ;
- la réalisation d'ingénierie pédagogique (conception pédagogique de nouveaux modules de formations) ;
- le pilotage et le déploiement de campagnes de formations spécifiques.

- Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 10 dudit contrat.
- Les services OSP sont facturés sur la base soit d'unités d'œuvre selon le volume consommé soit d'un montant unitaire par Service convenu entre les parties.
- Les services spécifiques sont facturés sur la base d'unités d'œuvre.
- Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2024 s'élève à FCFA 49.607.899.

2.7 Avenant n°1 à la convention de compte courant d'Associés conclue avec la joint-venture SAEPP signé le 18 novembre 2020 et autorisé au Conseil d'Administration du 13 octobre 2020

- Actionnaire et Administrateur concerné : TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, représentée par Monsieur Almoktar Allahoury
- Objet : Avenant à la convention de compte courant d'associés signé le 18 novembre 2020 relatif à la modification des conditions de la restructuration et de rémunérations du compte courant d'Associés de la SAEPP.
- Modalités et rémunération : Les nouvelles conditions de rémunérations sont les suivantes :
- paiement en février 2021 au plus tard par la SAEPP au profit de ses actionnaires des intérêts calculés pendant la période de différé ;
 - mise à charge des actionnaires de la SAEPP d'une obligation de paiement de tous frais et impôts qui ne seraient pas légalement ou obligatoirement à charge de SAEPP et ;
 - nouvelle période de remboursement des avances consenties à la SAEPP : 2021-2027.
- Aucune charge d'intérêt n'a été comptabilisée par la société au titre de l'exercice 2024.

2.8 Convention avec la société Africaine de Restauration (SARES)

- Actionnaire et Administrateur concerné : TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, représentée par Monsieur Almoktar Allahoury

2.8.1 Convention d'avance en compte courant d'Associé

- Objet : Convention d'avance en compte courant signée le 28 février 2019 ayant pour objet de consentir à la société SARES, une avance en compte courant d'associé pour un montant de FCFA 87 millions.
- Modalités et rémunération : TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire perçoit une rémunération de 5% par an. Le remboursement de l'avance interviendra quand les capitaux propres de la SARES atteindront un montant égal à la moitié de son capital social et dans un délai maximum de cinq (05) ans.

Aucune rémunération n'a été comptabilisée par la société au titre de l'exercice 2024.

2.8.2 Convention de compte courant d'Associé

- Objet : Convention d'avance en compte courant signée le 23 août 2019 ayant pour objet de consentir à cette société une avance en compte courant d'associé pour un montant de FCFA 63 millions.
- Modalités et rémunération : L'avance en compte courant sera productive d'intérêt annuel à hauteur de 5%. Le remboursement de l'avance interviendra quand les capitaux propres de la SARES atteindront un montant égal à la moitié de son capital social et dans un délai maximum de cinq (05) ans.

Aucune rémunération n'a été comptabilisée par la société au titre de l'exercice 2024.

2.9 Contrat avec la Société Stockage Pétrolier de Côte d'Ivoire (SPCI)

- Actionnaire et Administrateur concerné : TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, représentée par Monsieur Almoktar Allahoury

2.9.1 Contrat de bail entre TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire et la Société Stockage Pétrolier de Côte d'Ivoire (SPCI) autorisé au conseil d'administration du 20 avril 2021

- Objet : Bail conclu entre TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire et SPCI portant sur le lot n°2-ZI-123-48 VI sis en zone portuaire de Vridi et dont TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire est permissionnaire, moyennant paiement par SPCI de la redevance annuelle exigée par le Port Autonome d'Abidjan, soit FCFA 86 millions. Le bail est à conclure pour une durée de 5 ans à compter du 15 Avril 2024.

- Modalités et rémunération : Aucun produit n'a été comptabilisé par la société au titre de l'exercice 2024.

2.10 Contrat d'exécution du contrat cadre d'assistance informatique conclu avec TotalEnergies Marketing Afrique

Administrateur concerné : TotalEnergies Marketing Afrique, représentée par Monsieur Jean-Phillipe Torres

Objet : Les parties ont conclu en date du 1er janvier 2013 un contrat cadre d'assistance informatique qui a pour objet de fixer les modalités et les conditions dans lesquelles des services informatiques seront rendus par TotalEnergies Marketing Afrique à TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire. Ce contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2019.

Conformément à l'article 2 du contrat, les parties ont convenu de conclure des contrats d'exécution annuels qui identifient l'ensemble des services prévus pour chaque année d'exécution du contrat.

Ce contrat a été reconduit tacitement sur 2024.

Modalités et rémunération : En contrepartie des prestations, le prestataire reçoit une rémunération globale établie sur la base des coûts réels de l'année en fonction des services rendus.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2024 s'élève à 98.653.132.

2.11 Convention de prêt de personnel à but non lucratif relativement aux postes de Directeur Administratif et Financier et de Directeur Général de la Société Africaine d'Entreposage de Produits Pétroliers (SAEPP)

Administrateur concerné : TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, représentée par Monsieur Almoktar Allahoury

Objet : La convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités dans lesquelles, dans le cadre d'un prêt de main d'œuvre à but non lucratif, TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire met à disposition de la société SAEPP :

- un collaborateur au poste de Directeur Général,
- un collaborateur au poste de Directeur Administratif et Financier,
- un collaborateur au poste de Coordinateur HSEQ.

A titre de régularisation, les trois conventions ont été autorisée par le conseil d'administration du 19 avril 2024 pour une durée deux (02) ans renouvelables.

Modalités et rémunération : L'ensemble des coûts liés à la mise à disposition c'est-à-dire les salaires et assimilés, congés payés, primes annexes, charges sociales (santé et retraites) liées au contrat de travail du salarié pendant toute la durée de la mise à disposition seront les seuls éléments refacturés mensuellement au coût de revient à la société SAEPP

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2024 s'élève à FCFA 151.106.802.

2.12 Convention de prêt de personnel à but non lucratif relativement au poste de Directeur Administratif et Financier de la Société Stockage Pétrolier de Côte d'Ivoire (SPCI)

Administrateur concerné : TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, représentée par Monsieur Almoktar Allahoury

Objet : La convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités dans lesquelles, dans le cadre d'un prêt de main d'œuvre à but non lucratif, TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire met à disposition de la société SPCI un collaborateur au poste de Directeur Administratif et Financier.

A titre de régularisation, la convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 19 avril 2024 pour une durée deux (02) ans renouvelables.

Modalités et rémunération : L'ensemble des coûts liés à la mise à disposition c'est-à-dire les salaires et assimilés, congés payés, primes annexes, charges sociales (santé et retraites) liées au contrat de travail du salarié pendant toute la durée de la mise à disposition seront les seuls éléments refacturés mensuellement au coût de revient à la société SPCI.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2024 s'élève à FCFA 45.298.657.

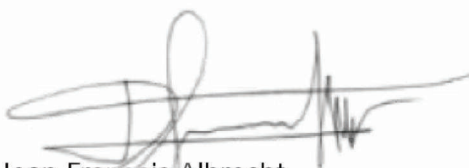
3. Rémunérations exceptionnelles ou remboursements de frais alloués aux membres du Conseil d'Administration et visés à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Nous vous informons que nous n'avons eu connaissance d'aucune rémunération versée ni de remboursements de frais alloués aux Administrateurs de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A. et susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions visées l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

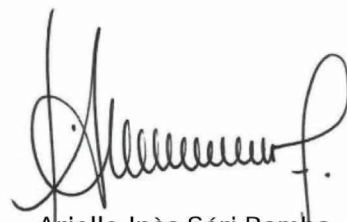
Les Commissaires aux Comptes

Uniconseil

Ernst & Young, S.A.



Jean-François Albrecht
Expert-Comptable Diplômé
Associé



Arielle-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

TouchPoint, un point c'est tout !

Transférer • S'abonner • Déposer • Retirer



Effectuez vos opérations

- Mobile money
- Abonnements
- Paiements de factures

7j/7 dans toutes nos stations-service

TotalEnergies.



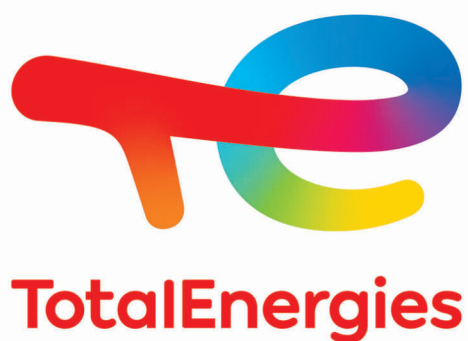
TotalEnergies



Cuisiner en toute simplicité avec les bouteilles de gaz TotalEnergies



Achetez votre bouteille de gaz à un prix abordable auprès de la station-service TotalEnergies la plus proche.



Credit: Prostock-Studio

8

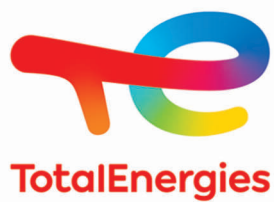
Projet de texte des résolutions



Lampes solaires Sunshine, débordantes d'énergie!

Retrouvez votre commerçant préféré,
même à la nuit tombée, grâce à la
**puissance des nouvelles lampes
Sunshine 150 et Sunshine 300.**

#TotalEnergies&Moi



Texte des résolutions

Les résolutions suivantes sont soumises aux votes des actionnaires :

Résolution 1 : Approbation des comptes SYSCOHADA de l'exercice social clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, lecture faite du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société durant l'exercice 2024 et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve :

- i. les comptes annuels de la Société établis selon le référentiel SYSCOHADA pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, lesquels se soldent par un résultat net consistant en un bénéfice 9.374.478.879 Francs CFA ; et
- ii. les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Résolution 2 : Approbation des comptes IFRS de l'exercice social clos au 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, lecture faite du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société durant l'exercice 2024 et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve :

- i. les comptes annuels de la Société établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, lesquels se soldent par un résultat net consistant en un bénéfice de 9,708 milliards de Francs CFA ; et
- ii. les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Résolution 3 : Approbation des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE et approuve l'ensemble des conventions conclues au cours de l'exercice 2024 et visées dans ledit rapport.

Résolution 4 : Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de la Société au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale donne quitus plein, entier et définitif au Conseil d'Administration pour sa gestion de la Société au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

Résolution 5 : Décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale donne décharge pleine, entière et définitive aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

Résolution 6 : Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des états financiers annuels établis selon le référentiel SYSCOHADA, constate l'existence d'un résultat bénéficiaire d'un montant net de **9.374.478.879 FCFA**. Compte tenu du report à nouveau disponible de **8.173.082.314 FCFA** le bénéfice distribuable à affecter s'élève par conséquent à **17.547.561.193 FCFA**.

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration réuni le 23 avril 2025 décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2024, comme suit :

- **14.000.000.000 FCFA** au titre des dividendes
- **3.547.561.193 FCFA** en report à nouveau

Le dividende qui reviendrait à chacune des **62.961.600** actions est ainsi de **222,3578 FCFA**, correspondant à un dividende net de **195,67478 FCFA** pour les personnes physiques et un dividende net de **200,122 FCFA** pour les personnes morales après prélèvement de l'Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières (IRVM). L'Assemblée Générale décide que les dividendes seront payés au plus tard le 30 septembre 2025.

Résolution 7: Ratification de la cooptation d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation faite à titre provisoire lors de la réunion dudit conseil en date du 23 octobre 2024 de Madame Kristel ISBLED en remplacement de Monsieur Emmanuel DURET, Administrateur démissionnaire pour la durée restante du mandat de celui-ci soit jusqu' à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Résolution 8 : Renouvellement du mandat de l'Administrateur TotalEnergies Marketing African Holdings Limited

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de TotalEnergies Marketing African Holdings Limited arrive à ce jour à expiration décide de renouveler ledit mandat pour une durée de trois (03) ans, arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Résolution 9: Renouvellement du mandat de l'Administrateur TotalEnergies Marketing Afrique

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de TotalEnergies Marketing Afrique arrive à ce jour à expiration décide de renouveler ledit mandat pour une durée de trois (03) ans, arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Résolution 10: Renouvellement du mandat de l'Administrateur AASCOT-BRVM

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de l'AASCOT-BRVM arrive à ce jour à expiration décide de renouveler ledit mandat pour une durée de trois (03) ans, arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Résolution 11 : Renouvellement du mandat de l'Administrateur Damien de la Fayolle

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de M. Damien de la Fayolle arrive à ce jour à expiration décide de renouveler ledit mandat pour une durée de trois (03) ans, arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Résolution 12: Renouvellement de mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de Co-Commissaires aux comptes respectivement titulaire et suppléant des cabinets Ernst & Young et ECR INTERNATIONAL arrivent ce jour à expiration, décide de renouveler lesdits mandats, à savoir :

- Cabinet Ernst & Young, Commissaire aux comptes titulaire,
- Cabinet ECR INTERNATIONAL, Commissaire aux comptes suppléant,

Pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Résolution 13: Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux Administrateurs

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, une indemnité de fonction d'un montant global brut de vingt un millions quatre cent milles (21.400.000) de FCFA et laisse le soin au Conseil d'Administration d'en assurer la libre répartition.

Résolution 14 : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original ou de la copie du Procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales et ses suites.

10

Pouvoir

P11



TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire
Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 3 148 080 000 F CFA
Siège Social : Abidjan-Zone 3,
Angle Boulevard du canal et rue des Ferronniers Immeuble Behira
N° R.C.C.M: CI-ABJ-1976-B-17247

POUVOIR

Je soussigné(e) ⁽¹⁾,

NOM :

PRENOMS :

ADRESSE COMPLETE :

.....
.....

Propriétaire de actions de la société **TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire**, agissant en qualité d'actionnaire de ladite société, donne par la présente pouvoir à ⁽²⁾ :

M / Mme :

Ou à défaut à

M / Mme :

A l'effet de :

- Assister à l'Assemblée Générale convoquée pour le **19 juin 2025**, ainsi qu'à toutes autres assemblées qui seraient successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, en cas de remise pour défaut de quorum ou pour toute autre cause,
- Signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, accepter toutes fonctions qui pourraient m'être conférées et généralement faire le nécessaire.

Fait à, le/...../.....

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »

Afin de permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, vous voudrez bien en cas d'impossibilité de participer à l'Assemblée, retourner le présent pouvoir à la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) où sont détenues vos actions.

⁽¹⁾ Si le titulaire des actions est une personne morale, prière d'indiquer la forme juridique, le capital social, le siège social et le numéro d'immatriculation de celle-ci au registre de commerce et du crédit mobilier.

NOTES

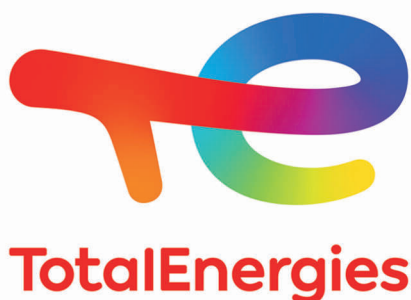
NOTES

Mobility Business

Avec la nouvelle carte Fleet :
encore plus de services pour
gérer votre flotte



La carte Fleet a été entièrement repensée pour optimiser la gestion de votre flotte : paramétrage et alertes en temps réel, système anti-fraude renforcé, paiement mobile, ainsi que l'accès à tous les produits et services de TotalEnergies pour l'entretien et la réparation des véhicules. Adoptez dès maintenant la carte Fleet pour vous faciliter la vie et avoir toute une équipe à votre service !



À propos de TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire S.A.

Siège social : Immeuble Behira, Angle Boulevard du Canal et rue des Ferronniers
Société Anonyme avec Conseil d'Administration, capital de 3.148.080.000 FCFA.
RCCM N° : CI-ABJ-01-1976-B14-17247 / 01 BP 336 - ABIDJAN 01
Tél.:(225) 27 21 22 23 24 | Mail: ci-actionnaires@totalenergies.com